

### LA UNE

#### La politique familiale s'invite dans le Grand débat

##### *Les allocations familiales dès le premier enfant*

Faut-il ouvrir les allocations dès le premier enfant et les limiter à trois enfants ? La proposition revient souvent dans le cadre du Grand débat et de l'opération ["Vos 30 propositions de lois citoyennes"](#).

La secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, Christelle Dubos, vient d'intervenir sur le sujet : "La question des allocations est un sujet très sensible notamment en terme d'universalité. Dès le premier enfant, ce qui pourrait se proposer c'est de se dire que l'allocation (soit versée) uniquement aux familles monoparentales. Ce pourrait être une solution. Au-delà du troisième enfant, notre politique permet une natalité qui est réelle. La limitation pourrait poser des problèmes éventuellement sur le taux de natalité."

##### *Les mamans solo en première ligne*

En France, une famille sur cinq avec des enfants mineurs est monoparentale. Dans 85% des cas, le parent solo est une femme. Difficultés à travailler, revenus insuffisants, épuisement... Pour ces femmes, être mère célibataire implique des difficultés quotidiennes : 30% d'entre elles vivent même sous le seuil de pauvreté. Le mouvement des *gilets jaunes* les a rendues visibles. Elles sont nombreuses, parmi les manifestants, à dénoncer leurs conditions de vie. La secrétaire d'Etat Marlène Schiappa a rencontré des mères célibataires à plusieurs reprises. Alors que le grand débat national doit s'achever à la mi-mars, elle appelle ces femmes à se faire entendre et réclamer des réformes. [Lire l'entretien avec Madame Figaro](#) (26 février 2019)

##### *Hausse du quotient familial*

Si Emmanuel Macron a annoncé des mesures pour calmer la grogne des *gilets jaunes*, Les Républicains les estiment insuffisantes. Le groupe des députés LR a déposé le 20 février 2019 [une proposition de loi "visant à rétablir le pouvoir d'achat des Français"](#) : hausse du quotient familial, baisse de l'impôt sur le revenu...

##### *Les familles ont l'expertise d'usage*

Les UDAF de la région sont, elles aussi, entrées dans le grand débat :

- **l'UDAF du Bas-Rhin** organise le 4 mars une réunion-débat sur la politique familiale (Conseil d'administration ouvert aux associations membres) ;
- **l'UDAF de la Marne** organise une "conférence inversée" où la parole est donnée à des groupes de personnes qui vivent les situations, soit directement soit par leurs proches et les citoyens, politiques, décideurs sont invités à écouter, débattre avant de partager un verre.

##### *Et le handicap dans tout ça ?*

Les associations liées au handicap invitent à apporter encore des contributions au Grand débat national pour faire entendre les revendications des 12 millions de citoyens en situation de handicap (voir ainsi en lien : [l'APF France Handicap](#)).

## *Des ressources pour le débat*

L'association ORIV a décidé de participer au Grand débat national en partant de ses domaines de compétence (fonction ressources et appui aux acteurs) et en s'appuyant sur les travaux déjà menés. L'ORIV travaille depuis plusieurs années sur certains enjeux abordés dans le cadre du Grand débat, notamment les enjeux de démocratie locale et de citoyenneté mais aussi d'immigration et d'intégration. L'ORIV se met à la disposition (sous réserve de disponibilité d'agenda) de ses partenaires, notamment conseillers citoyens, pour accompagner leur réflexion et/ou débats. Vous trouverez [en cliquant ici](#), une liste de ressources non exhaustive en lien avec ces sujets.

## **POLITIQUE FAMILIALE**

### **Réformer les congés parentaux (Source: UNAF)**

Le nouveau rapport du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge, publié le 26 février 2019, démontre qu'une amélioration ambitieuse des congés parentaux est possible, souhaitée par les familles et qu'elle a "vocation à s'autofinancer" à moyen terme.

#### *2014-2018 : échec total de la PréparE*

En premier lieu, ce rapport porte un diagnostic très sévère sur la réforme de 2014 de l'indemnisation du congé parental (devenue la PréParE). Elle a limité sa durée à deux ans maximum, contre trois auparavant, pour les mères ou les pères en couple. De plus, son montant déjà faible, n'a pas été revalorisé. Le HCFEA dresse un constat d'échec total : chute du nombre de bénéficiaires, baisse du nombre de pères en congé parental, inscription massive au chômage des mères en fin de PréParE. Le chômage des mères de jeunes enfants a explosé depuis cette réforme (passant de 10 à 14 %) : "Les réformes récentes ont eu pour effet de dégrader le niveau de vie des familles concernées, accru la part de celles se trouvant en situation de pauvreté et accru l'intensité de cette pauvreté".

#### *Les familles ont besoin de meilleurs congés parentaux.*

Le rapport démontre que les contraintes qui pèsent sur les familles rendent souvent impossible le maintien d'un emploi à plein temps pendant la Petite Enfance : le temps et l'attention que nécessite un bébé, la charge de l'ensemble des enfants, les conditions et horaires de travail, l'absence ou l'inadéquation de solution d'accueil extérieures...

Le rapport apporte la preuve des aspirations profondes des parents : les mères, comme les pères, plébiscitent les congés parentaux, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel, et ce d'autant plus que l'enfant est jeune. 75 % des parents d'un enfant de moins de 6 mois jugent préférable, pour leur enfant, d'être auprès de lui à temps plein (c'est encore le cas de 45 % des parents d'enfant entre 6 et 12 mois).

#### *Des propositions pragmatiques et ambitieuses*

Le rapport recommande une véritable complémentarité entre congés et modes de garde. Parmi les mesures, nous retenons notamment :

- Le versement de la PréparE au-delà des 2 ans de l'enfant jusqu'à l'entrée en maternelle, si les parents n'ont pas trouvé de mode de garde.
- La création d'un droit opposable à l'accueil des enfants lorsqu'ils atteignent deux ans.
- La création d'un congé parental de 4 mois par parent, mieux indemnisé (jusqu'au niveau des indemnités journalières) donc plus aisé à prendre par les deux parents.
- La création d'un droit de demande auprès de son employeur d'aménagements du temps de travail pour raisons familiales, tout refus devant être justifié.

L'UNAF n'a cessé d'alerter sur les effets catastrophiques du raccourcissement de l'indemnisation des congés parentaux et sur les difficultés concrètes rencontrées par les familles. Sous couvert d'égalité entre les mères et les pères, il s'agissait de faire des coupes budgétaires massives (plus d'1 milliards d'euros de baisse) aux dépens des familles, de leur pouvoir d'achat, de leur emploi, et probablement des naissances. Alors que l'offre d'accueil de la Petite Enfance s'essouffle sans couvrir les besoins, les réformes proposées par le HCFEA entrent en écho avec la directive européenne sur la conciliation vie familiale vie professionnelle des parents. Il est urgent d'agir !

## AIDANTS FAMILIAUX

### Un séminaire national sur les aidants

L'UNAPEI et le CIAAF (collectif interassociatif d'aide aux aidants familiaux, dont l'UNAF est l'un des membres actifs) organise le 29 mars 2019 à la Maison de la RATP (Paris 12<sup>ème</sup>) un séminaire sur les aidants familiaux. Celui-ci se situe au cœur des réflexions et travaux menés actuellement sur la reconnaissance des aidants familiaux et la place des familles dans un contexte de transformation de l'offre médico-sociale. Retrouvez ici [l'intégralité du programme et les intervenants](#).

### Des initiatives locales à retrouver sur le site des aidants du Bas-Rhin



*Le Rendez-Vous du Livre et du Film accessibles à tous - Les 1er et 2 mars à Strasbourg*

*Groupe de discussion "La Babelstube" : Promenade des aidants - Vendredi 1er mars 2019 de 14h à 16h30, à la Mairie de Wingen-sur-Moder*

*Le rendez-vous des aidants : "Etre aidant : le deuil d'une vie passée ?" - Samedi 2 mars 2019 de 9h30 à 11h30, EHPAD La Résidence du Parc, à Lingolsheim –*

*Café des Aidants : Ces troubles qui me troublent - Deux dates : jeudi 7 mars de 18h à 19h30 et jeudi 21 mars de 14h30 à 16h, à Strasbourg*

*Séance Cinéma différence Molsheim : « Minuscule 2 - Les Mandibules du Bout du Monde » - Samedi 16 mars 2019 à 15h30, au Cinéma Le Trèfle, à Dorlisheim*

*Conférence : Maladie d'Alzheimer et aidants familiaux - Jeudi 21 mars 2019 à 20h, à la Maison intercommunale des Services, à Benfeld*

Le CIAAF 67 réunit 13 associations bas-rhinoises. Retrouvez [toutes ces informations et beaucoup d'autres encore sur son site](#), administré par l'UDAF du Bas-Rhin.

## HANDICAP

### Quelle politique en faveur des personnes en situation de handicap ?

Le Conseil des ministres du 27 février 2019 a fait l'objet d'une [communication sur la politique en faveur des handicapés](#).

#### "Je reviens dans 5 minutes"

Une belle façon de faire passer le message



Des fauteuils roulants squattent des places de parking avec le message : "je reviens dans 5 minutes"... alors ça fait quoi ? A faire dans les grandes villes françaises ! Qu'en pensez-vous ? [#Handicap](#)



## SANTE

### France Assos Santé

France Assos Santé Grand Est organise un débat "Notre santé, aujourd'hui et demain" le mercredi 15 mars à 19 h dans les Grands salons de l'Hôtel de Ville de Nancy (Grand débat national).

### Semaines d'information sur la santé mentale

L'édition 2019 des Semaines d'information sur la santé mentale aura lieu du 18 au 31 mars 2019 sur le thème "Santé mentale à l'ère du numérique". En lien, [le site des SISM](#).

## Une journée pour les maladies rares

Trois millions de Français sont concernés par [une maladie rare](#). Cette année encore, ces pathologies étaient à l'honneur le 28 février 2019 : les maladies rares sont sorties de l'ombre. À l'occasion de cette [12<sup>e</sup> édition internationale du "Rare Disease Day"](#), de nombreux événements avaient lieu partout en France : pièces de théâtre, expositions, conférences, débats. Objectifs : rencontrer et sensibiliser le grand public.

## Le CHRU de Nancy à l'asphyxie

Le CHU de Nancy, dont le déficit cumulé flirte avec les 290 millions d'euros et la dette atteint 400 millions, est au bord de la faillite malgré une récente restructuration. L'état de cet hôpital public, qui compte parmi les dix plus gros établissements de ce type en France, vient d'être étudié par un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Si le rapport prend acte des efforts faits depuis 2013, il constate que cela ne suffit pas à résorber le déficit abyssal. L'hôpital va donc devoir accoucher, dans les trois mois qui viennent, d'un " document stratégique énonçant les mutations à engager pour les dix prochaines années " : continuer à développer les soins ambulatoires, mutualiser les moyens et regrouper les services. L'hôpital a jusqu'au 25 juin 2019 pour boucler son plan de redressement à long et à court terme. C'est, en effet, à cette date que son dossier sera examiné par le Comité interministériel de performance et de modernisation de l'offre de soins (Copermo). Une étape cruciale pour obtenir des aides de l'État.

## PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

### Évaluation du coût des mesures de protection juridique des majeurs gérées par des mandataires judiciaires

*Note méthodologique préalable à la réalisation d'une enquête de coûts (A.Magnier et F.Remay, IGAS)*

Prononcées par le juge des tutelles, les mesures de protection juridique des majeurs concernent les personnes qui ne sont pas en mesure de pourvoir seules à leurs intérêts en raison d'une altération médicalement constatée de leurs facultés (au moins 730 000 adultes étaient concernés en 2017). La personne chargée d'exécuter cette mesure peut être un membre de la famille ou, à défaut, un mandataire judiciaire. Dans ce dernier cas, le coût peut être pris en charge par un financeur public, s'il ne peut être supporté par la personne protégée ou sa famille.

Il est apparu nécessaire de mesurer, par une enquête *ad hoc*, les coûts ainsi engagés afin de mettre en place un mode de financement des mandataires judiciaires par l'État plus adapté et mieux maîtrisé. La [note méthodologique](#), préalable à la réalisation de l'enquête de coûts, servira de base à la concertation avec les acteurs de ce secteur.

## VIE DES UDAF

### Verdun : Carrefour des tuteurs familiaux

L'Udaf de la Meuse et l'ATM organisent le *Carrefour des Tuteurs Familiaux* le lundi 11 mars 2019 de 10h à 16h au Centre Mondial de la Paix à Verdun (avec des stands d'information pour répondre à toutes les questions et la présence de nombreux partenaires présents pour être à l'écoute des tuteurs et leurs besoins). [Pour en savoir plus](#).

### Troyes : Code Club

"Un clavier au bout des doigts : coder, c'est comme un jeu. Les yeux rivés sur l'écran, souris en main, des enfants de 7 à 10 ans s'appliquent à créer... des jeux vidéo. Rien de moins ! Ils codent, comme des grands ou presque. Les habituelles lignes de code sont remplacées sur le logiciel Scratch par des actions écrites en toutes lettres dans des blocs colorés." (L'Est-Eclair). [Code Club](#) est une communauté internationale de volontaires pour apprendre le codage informatique aux enfants. C'est une initiative née en Angleterre, et il y a maintenant des milliers de clubs à travers le monde. L'UDAF de l'Aube, et à sa suite, plusieurs autres UDAF de la région, peuvent vous aider à démarrer un Code Club dans votre commune, votre association, votre médiathèque... Contact : [UDAF de l'Aube](#)

## BUDGET DES FAMILLES

### 5 conseils pour réduire vos frais d'incidents bancaires



1. – A la moindre difficulté de paiement, mieux vaut prendre rendez-vous avec votre banquier pour lui expliquer la situation et voir les solutions qu'il peut vous proposer. N'hésitez pas à demander un remboursement de vos frais d'incidents
2. – Si vous n'arrivez pas à obtenir de rendez-vous, vous pouvez... (la suite [ici sur le site de l'UDAF des Ardennes](#) )

*Depuis leur création, les associations familiales, les UDAF et l'UNAF ont pour objectif de défendre le pouvoir d'achat des familles. Les UDAF interviennent auprès des familles pour les accompagner et prévenir les difficultés budgétaires. Elles constituent le premier réseau opérateur de Plateformes microcrédit et de Points conseil budget en France.*

## APPELS A PROJETS

### Dispositif de Soutien à la Vie Associative de Proximité "DIVA'P"

La Région Grand Est soutient les associations et souhaite aussi être à leur côté dans des actions et manifestations plus ciblées, au plus près des villages et communes, là où se tisse, en proximité, le lien social. A ce titre, elle s'est dotée d'un outil facilement mobilisable de soutien financier aux projets associatifs de proximité reconnus d'intérêt par les acteurs et les citoyens. Elle décide de mobiliser un dispositif dédié à la vie associative pour accompagner les associations locales du Grand Est dans le développement de manifestations et de projets originaux, particuliers et spécifiques à un territoire.

[En lien, le cahier des charges.](#)

### Renforcement du lien social

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les associations participent activement à la cohésion sociale et territoriale. Pour soutenir la mise en place de leurs projets et les aider à se développer à plus grande échelle, un appel à manifestation d'intérêt doté de 15 millions d'euros est lancé. Clôture des candidatures : 15 mars 2019.

Éducation, insertion professionnelle, prévention santé, citoyenneté, sport, accès aux droits... : le monde associatif joue un rôle essentiel dans la vie des habitants des quartiers de la politique de la ville. Le CGET a décidé de mobiliser un fonds complémentaire pour les associations qui sont structurantes pour la cohésion sociale. L'objectif recherché est de permettre à des actions associatives qui ont déjà fait leurs preuves de changer d'échelle, et de s'implanter prioritairement dans les territoires où le renforcement du lien social apparaît comme une priorité, en articulation étroite avec les représentants de l'État et les collectivités.

[Retrouvez toutes les informations pratiques pour candidater sur le site du CGET](#)

## JUSTICE

### Projet de loi adopté mais pas encore promulgué



Le Parlement a définitivement adopté le 19 février 2019 le projet de réforme de la justice.

Ce texte prévoit notamment la création d'un parquet antiterroriste, la fusion des tribunaux d'instance et de grande instance, une nouvelle échelle des peines.

Les députés de gauche ont saisi le Conseil constitutionnel car ils jugent le projet contraire à "plusieurs principes" de la Loi fondamentale. Les Sages ont un mois pour se prononcer.

## TERRITOIRES

### Un projet de loi pour la nouvelle Collectivité européenne d'Alsace

La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a présenté au Conseil des ministres du 27 février 2019 un projet de loi relatif aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace. La future collectivité, au sein de la région Grand Est, exercera les compétences des départements, mais bénéficiera également de compétences spécifiques, de nature à répondre aux caractéristiques de l'Alsace. [Lire le communiqué du Conseil des Ministres.](#)

La veille, un sondage détonnant révélait que 83 % des Alsaciens sont favorables à ce que "l'Alsace renaisse et retrouve un statut de collectivité territoriale". Ils souhaitent également avoir la possibilité de s'exprimer par référendum ou par consultation populaire sur la sortie du Grand Est et l'organisation d'une nouvelle région Alsace. [Lire l'article France 3 / France Info.](#)

### Tourisme

Le Grand Est se dote d'une nouvelle Agence régionale du tourisme forte de 80 salariés et de 10 millions d'euros de budget. Elle regroupe les activités des anciens CRT (Comités régionaux du tourisme). L'ART aura la tâche de mettre en musique la politique régionale de la Région Grand Est. Le conseil régional a fait le choix de bâtir sa stratégie autour de cinq "destinations" : Alsace, Champagne, Lorraine, ainsi que les deux massifs des Ardennes et des Vosges. La personnalité qui présidera l'ART n'a pas encore été officiellement élue, mais il s'agira vraisemblablement de la conseillère régionale alsacienne Marie-Reine Fischer, actuellement vice-présidente de l'AAA (Agence d'Attractivité d'Alsace). Côté opérationnel, la directrice préfiguratrice sera Laurence Prévot, jusqu'alors directrice du CRT de Champagne-Ardenne. Pour finir, le siège social sera installé à Colmar. De quoi faire dire du côté ouest de la ligne bleue des Vosges : *La Lorraine dans les choux ! (en gros titre dans la presse locale)*

### Portraits d'agglomérations

La DREAL Grand Est - service Connaissance et Développement Durable - met à votre disposition une série de portraits des principales agglomérations de la région Grand Est. Ces portraits se veulent synthétiques avec un nombre d'indicateurs chiffrés volontairement limités et non commentés, et multi-thématiques : la démographie, l'environnement, l'énergie, les risques, l'habitat, le foncier, les échanges avec les autres inter-communalités, la mobilité, les dynamiques économiques, les compétences.

Tous les portraits sont [consultables et téléchargeables ici](#).

## VIE ASSOCIATIVE

### "Les associations de solidarité font l'Europe sociale"

*A l'occasion des élections européennes, l'Uniopss, en collaboration avec l'Uriopss Alsace-Lorraine, organise un colloque, ouvert à tous les publics, intitulé : "Les associations de solidarité font l'Europe sociale". Cet événement aura lieu le jeudi 14 mars 2019 au Conseil de l'Europe à Strasbourg.*

Montée des populismes, perte de confiance dans les institutions européennes, dégradation des modèles sociaux... sont autant de défis auxquels l'Union Européenne doit faire face aujourd'hui. Quelles réponses peuvent apporter les associations de solidarité ? Quelle protection sociale dans l'Union européenne ? Quelle place pour l'ESS en Europe ?

Cette journée de réflexions, d'échanges et de mobilisation donnera également l'occasion de présenter les propositions des associations de solidarité aux candidats des principales listes nationales et d'engager le débat. [Programme et inscription](#)

### Les enjeux du fait associatif aujourd'hui

A l'occasion de son Assemblée générale annuelle, l'ORIV propose un temps d'échanges et de réflexion autour des enjeux de démocratie et du fait associatif, temps ouvert à tous. Cela se passera le 2 avril 2019 à partir de 14 h à la Maison des Sports de Tomblaine (54).

*A bientôt pour une nouvelle édition !*